Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601162-20260416-2026_4_16-DE

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le seize avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation

10 avril 2026

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

M. HUET Guénhaël, Mme JEGO Anne-Marie, M. BEGKOYIAN Pierre, Mme CAREL Nicole, M. HUET Pascal, *Adjoints* ;
Mme RIO Annick, Mme DUVERGER Cécile, M. MATIGNON Philippe, M. CREQUER Jean-Claude, Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise, M. LE SOMMER Charles, Mme KERSUZAN Béatrice, Mme PIERINI Anne, M. BERTRAND Romain, Madame LE COTILLEC Clémence, *Conseillers municipaux* ;

En exercice : 19
Présents : 16

Représentés : Mme HERVE Nadia par Mme JEGO Anne-Marie
M JEANNOT Mathieu par M BEGKOYIAN Pierre

Absents : Monsieur PASCO Yann

Votants : 18

Secrétaire de séance : Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise

n°2026-4-16 : Motion de soutien relative au maintien de la troisième classe à l'école publique « Le Votten »

La DASEN (direction académique des services de l'éducation nationale) nous a notifié, il y a quelques semaines, sa décision de supprimer une classe au sein de l'école à compter de la rentrée de septembre.

Cette décision est fondée, selon les services de l'Etat, sur une prévision d'effectif de 46 élèves alors que 51 élèves seraient nécessaires pour assurer le maintien de cette troisième classe.

J'ai adressé, le 27 mars dernier, un courrier à Mme la rectrice de l'académie de Rennes.

Dans ce courrier, j'ai indiqué que le départ de plusieurs élèves était, en fait, la conséquence directe de difficultés relationnelles entre l'ancienne directrice et plusieurs parents d'élèves.

Aujourd'hui, ce climat de défiance a disparu et cela permet d'espérer le retour de plusieurs élèves au sein de notre école.

En second lieu, j'ai précisé la dynamique de la politique de logement de Locmariaquer.

7 logements à l'année seront livrés en 2026, 15 en 2027 et, au moins 30 logements en bail réel solidaire sont prévus en 2028- 2029.

Ces projets ciblent prioritairement des familles et des jeunes couples, ce qui laisse envisager une augmentation significative des effectifs scolaires à très court terme.

Enfin, les parents d'élèves ont récemment organisé une manifestation afin que les trois classes soient maintenues à la prochaine rentrée, et ont exprimé leur volonté de conserver de bonnes conditions d'accueil et de travail pour leurs enfants.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le conseil municipal de Locmariaquer souhaite et demande, par la présente motion, aux autorités académiques, départementale et régionale, le maintien des trois classes de l'école « le Votten » à la rentrée 2026.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPORTE SON SOUTIEN à l'école publique « Le Votten » pour le maintien de la troisième classe.

La secrétaire de séance
Marie-Lise LEROY LEFEVRE

Le Maire,
Hervé CAGNARD

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)